

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 18
Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 24/03/2026
Date d'affichage : 01/04/2026

L'an deux mil vingt six, le trente et un mars, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL, Mme Natasa MASSONI, Mme Jessica VICO.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : Mme Virginie THIERRY.

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 18

Secrétaire : M. Didier LANGEARD.

OBJET : Désignation des délégués au sein des Conseils des Ecoles Publiques

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.411-1 et D.411-1 et suivants de Code de l'Education,

Considérant que dans chaque école maternelle et élémentaire, est instauré un conseil d'école.

Considérant que le conseil d'école comprend :

- le Directeur d'école
- le Maire ou son représentant,
- un conseiller municipal désigné par le conseil municipal,
- les maîtres d'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil,
- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées,
- les représentants des parents d'élèves,
- le délégué départemental de l'Education Nationale.

Considérant que le conseil d'école est l'instance principale de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Notamment, il vote le règlement intérieur, donne des avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

Considérant qu'il convient de désigner les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du conseil d'école,

Il est proposé la candidature de :

- M. VAREA-NAVARRO José (Titulaire)
- M. LANGEARD Didier (Suppléant)

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le:

ID : 027-212706295-20260331-MA_DEL_2026_025-DE

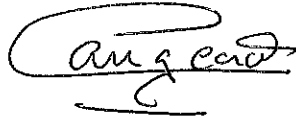
S²LO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour) désigne comme dé

- M. VAREA-NAVARRO José (Titulaire)
- M. LANGEARD Didier (Suppléant)

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 01/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Didier LANGEARD.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

